

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE . . . 1 an . . . 3 fr. 50

ETRANGER . . . 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément

GAULE . . . 1 an . . . 5 fr.

ETRANGER . . . 9 -

Tout changement d'adresse sera

accompagné de 0 fr. 50 cent.

en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux

Avenue de la Gare, CARHAIX CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

Ann. et Récl. 4^e p. 01. 20 ligne

Chronique Locale 0 50 -

En Echos . . . 0 75 -

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et nos Bureaux. Les manuscrits ne sont pas rendus.

Gourennadeg ar bloa-nevez

Résultats de notre concours

1. Il fallait trouver les paroles de la strophe suivante d'une chanson populaire bretonne :

. a . . . a . . . a . . . o . . . a e . . . e . . . a ou
E . . . a . . . a . . . a a . . . c . . . i . . . a ou
. e . . . é . . . a . . . a . . . a . . . a a l
. e a a a a a o c l

2. Dire quel est l'auteur de cette chanson.
3. Où est-il né ? Quand est-il mort ?
Voici les réponses.
Strophe à reconstituer.
Chanson : Kimiad ar Soudard.

Ma c'halon a zo fraillet dre nerz ma enkrezoù
Em daoulagad entanet na neuz mui a zaërou
Deut eo siwaz ar mare ma renkan dilezel
Lech kaër ma bugaleach ma bro dous Breiz-Izel.

L'auteur : Prosper Proux, né à Poullaouen, en 1812, décédé à Morlaix, le 11 mai 1873.

- Voici les résultats :
1^{er} prix, un superbe agrandissement photographique 40x50, à Monsieur l'abbé Le May, recteur de Saint-Aignan, pr Cléguerec (Haute-Cornouaille).
2^e prix, un bel agrandissement photographique 30x40, à M. Le Boul'h, notaire à Plonévez-du-Faou, (Haute-Cornouaille).
3^e prix, un abonnement d'un an à Ar Bobl et Ar Vro, à M. Guillaume Leitner forgeron à Guerlesquin (Tréguier).
4^e Un couple de volumes utiles : La médecine du peuple et Le vétérinaire des campagnes, à M. l'abbé Cong, St-Pol-de-Léon.
Solutions justes, sauf les dates.
5^e prix, un cent de cartes de visite et cent enveloppes, à M. Tineuff, cultivateur à Kernivinen, Carnoët (Haute-Cornouaille).
6^e prix, Un livre breton, Pipi Gonto, à M. Quénech'du, sous-officier au 24^e dragons, à Dinan.
7^e prix, Le Vétérinaire, à M. Duguay, cultivateur, à Duault (Haute-Cornouaille).
8^e prix, La Cuisine de Jeanneton, à Mlle Cojan, à Plestin-les-Grèves (Tréguier)

Nous prions Messieurs Le May et Le Boul'h de vouloir bien nous faire parvenir leur photographie ou celle de toute autre personne qui leur est chère, pour que nous les adressions à M. E. L'Hénoret, éditeur-photographe à Plestin, qui offre les agrandissements.

Eul Lezen Vad

AZISTANS AR RE-BAOUR

Ar Franz, er bloaveziou divezama, e deuz great lezennoù hag a zo alez anezo a eneb mad ar vro, kontrol da interest eun niver braz a sitofaned. Mez eul lezen a zo hag a zo bet digemeret mad gant eur bern braz a dud : me fell d'in lavaret al lezen a ro eun tammik bara d'ar re baour, d'an dud mac'hagnet en o'hozni. Kement den a deu war an douar en deuz droet d'ar vagadurez, ekeit ma lezo Doue anezan e buez. Al lezen-ze, great d'ar 14 a viz gouere 1905 a ra enor da Franz ha d'an dud o deuz hi groot. Pouezet mad eo bet houma, ha n'euz ket c'hoarvezet ganthi evel gant kalz a re-all, a c'hellen lavaret a zo bet fardet gant pen-

nou diboëll, mad hepken da lakat an disurz, ad dizunvaniez etre ar mevel hag ar mestr, etre ar sitofaned o-unan.
Evelato, ma 'z eo al lezen-ma drezhi he-unan eun dra vad, ma tiskouez ez euz c'hoaz etre an dud karantez hag unvaniez, e c'heller lavaret ec'h had ar gasoni, an dizunvaniez etouez kalz a dud a zo, pa ve menek d'o c'has da benn.
Eul lezen a zo eta hag a lavar d'ar maëred roi, engala, etre ar beorien ezommek euz o farrezioù, eur ialc'h had arc'hant bep miz. Kement den a zo ezommek, mac'hagnet ha oajet a 70 vloaz a c'hell kaout perz er madeleziou. Al lezen, douget war baper, ha digaset d'un ti-kear a zo sklear difazi. An holl dud koz ha paour a oar mad o droëjou, a oar e c'hellont kaout perz el lodenik arc'hant dastumet evito. Mez aman adarre eo e ma an dalc'h, ha lavaret a c'hellan gant gwirionez

n'eo ket ato ar beorien o deuz ezomm eo a vez sikouret. An dud azo karget da engali an arc'hant, a zell da genta ouz o interest politik, hag eun niver braz a rezoniou a gavont evid roi sikour da hema, ha da lezel egite da hin. Evelse e welor tud o vont bep miz d'an tikear da grabanata dek lur pe pemp skood, ha war memez tro ec'h eont gant o libret caisse d'épargne da beur-garga o ialc'h.
Epad an amzer-ze, peorien-all, mac'hagnet, na gouest da vont da glask na da c'honid, a zo o renta o huanad diveza war eur bern plouz moëltret ha sklaset, ha dilezet gant an holl.
Epad ar c'houlz-ze, potred ar pemp mil skood a lavaro n'euz moien da zen ebed mervel gant an naoun er Franz, ar c'houarnamant a lavaro ec'h en em ziez heb bloaz o roi d'ar beorien eur ialc'h had pouner. Gwir eo ze, ha lavaret a c'hellor gant gwirionez ez eo braz awalc'h ialc'h had ar c'houarnamant evit terri o naoun da dud ezommek ar vro. Mez seblant a ra n'eo ket awalc'h roi, mez red eo c'hoaz gouzout da biou roi. C'hoant a zo da henvel eun den dre ganton karget da veilla e kever ar poënt-ze war labour ar maëred hag o guzulierien, mez petra rafo a vad an den-ze ! Red e vezo d'ezan peurliesia selaou mouez ar maër, pehini a zo evel pa lavaren eur mesaër a dlle anaout klenvejou e zenved gwelloc'h eged den-all ebed.
Ar maër eta hag e guzulierien hepken, eo a c'hell orvad beza karget da roi da beb paour al lodenik euz an arc'hant a ro d'ezan e barroz. Mez nag a zigareziou a gavo ar re-ma evit roi d'eul loden tud, maïoc'h eged na zo dleet d'ezo, ha d'eul loden-all, kalz neubetoc'h ?

Diez e kavan, ha mezuz eo ive diskuil fallagriez darn euz an dud, ha goulskoude eo red o teufe ar wirionez da welet ar sklerijen. Lakomp ez eo eur barrez eur maër framason, lavaromp neubetoc'h eged an dra-zo mar kirit. Lakomp ez eo eur c'hristen ien, n'eo ket troet gant ar veleien. Dibabet eo bet gant ar barrez evit ren anezhi, ha lavaret a c'hellor ez eo henvel e guzulierien outan. Ma ! Er barrez-ze, an dud na raint foutre na deuz Doue na deuz diaoul, ar re a veulo ar maër, ar Prefet, ar re-ze eo a lipo ar friko. Ar re a ielo d'an oferen bep sul, a c'hello kemer eur c'houriz da starda war o c'hof.
Ma ve eur maër gwen, troet gant ar veleien, o komandi ar barrez, e c'hellit beza sur, ar re na daint ket d'an ofissou a vezo gwasket ive ken a deul ar mel euz o eskern...
Evelse ema an dud dindan ar Republik a hirio : ar re a c'hell gwaska a wask stard ar re na zonjont

ket eveldo. Evelse, al lezen-ma, mad evid an holl dud ezommek a zo er vro, a deu da veza etre daouarn ar re o zo karget d'e c'has da benn, eur benvek a zispiljadur hag a gasoni evit al loden wasket. Penaoz neuze kontanti an holl ? Diez eo, e-keit ma vezo an dud e karg ken digoustianz, e-keit ma sellint deuz ar politikach, arak sellet ouz ar gouliou da barea. Lavaret a c'hellan zoken nompaz hepken ez euz, mez e vezo great ato dislealded e-kenver ar beorien gwirion, rak en hon amzer ez euz ro a gostezennou politik, hag el leac'h ma 'z eo rannet an dud etrekement a gostezennou, ha vezo biken moien da gaout eun dra krenv, eun dra unan. An unvaniez, ar peoc'h, an eürusted, na vezint gwelet morse en eun ti savet war an treaz. Ar Franz koulskoude eo an ti-ze, ar Republik e deuz her groet, ar Republik eo hen diskaro, abalamour ma n'euz drezhi na peoc'h nag unvaniez. Ar gostezennou politik a ra brezel an eil d'eben, en em zismantro an eil eben, beteg lakaat an ti da riska en he boull.
Loeiz AR FLOCH (Stourmer).

Le réveil de la race

Dans un récent article de La Libre parole le maître du journalisme, M. Edouard Drumont, a fait entendre à la France des vérités qui eussent été trouvées osées même dans les journaux fœnicement régionalistes de la Bretagne. Il a rappelé à l'État, le traité de 1532, passé entre la France et la Bretagne, traité qui a été honteusement violé par le plus fort, et M. Drumont a joué ce qu'il comprend la doctrine séparatiste. Un autre journal de Paris, Le Soleil, publie, sous la signature de M. Charles Daniélou, un article de fond consacré au mouvement breton. Nous en reproduisons les principaux passages afin que nos compatriotes constatent que leur cause commence à intéresser le grand public, celui qui sait voir et comprendre.
Le 16 janvier prochain, M. Yann Morvan Goblet, va reprendre à l'École des Hautes Etudes sociales sa série de conférences sur le réveil celtique au XX^e siècle. Le jeune savant parlera cette année de la renaissance celtique de l'Irlande, et cette étude nouvelle viendra s'ajouter à tous les efforts déjà fait depuis quelques années par les Bretons armoricains pour ramener leur pays dans la voie de ses grandes traditions.
De nombreux congrès, tenus sous les auspices de l'Union régionaliste bretonne, ont été l'occasion pour nous de constater l'importance de ce mouvement patriotique. Dépourvu de tout caractère politique, il n'est en somme, que la manifestation permanente d'une race qui prétend vivre en s'ouvrant largement à toutes les influences extérieures qui l'exaltent et la fortifient, mais en se défendant de toutes celles qui pourraient l'asservir en l'amoindrissant.

La raison d'être du mouvement régionaliste actuel consiste justement à préserver cette race simple et confiante de certaines atteintes portées depuis quelques années à son esprit de fidélité. Ainsi, les traditionalistes déclarent que le Celte ne saurait, sans se diminuer, renoncer à sa langue, à son costume, à sa foi et à ses traditions séculaires.
En renonçant à sa langue, il perd en partie son intellectualisme et le sens, inné, chez lui, de la mesure et conséquemment de la poésie ; en renonçant à son costume, il perd le sens de l'harmonie et de la beauté ; en renonçant à sa foi, il perd la paix du cœur et le désintéressement ; en renonçant à ses traditions, il perd l'amour du foyer et du village d'abord, de la terre ensuite il perd, en un mot, les caractéristiques de sa race.
Les traditionalistes ne veulent pas dire que le Breton doive négliger d'apprendre la langue française. Ils voudraient, au contraire, qu'il la connût parfaitement, d'abord parce qu'il est Français, ensuite parce qu'en ignorant notre langue nationale, il se mettrait en état d'infériorité dans tous les ordres de la vie sociale. Mais parce qu'il doit cultiver le français, est-ce une raison pour lui interdire de connaître la langue de ses ancêtres ? Je dis bien « interdire », car la plupart des instituteurs punissent les élèves qu'ils entendent parler breton, et l'on se souvient du décret de M. Combes, interdisant au clergé de prêcher dans leur langue maternelle aux enfants de la Bretagne.

Cela est une grande erreur de la part de nos politiciens ; car ce n'est pas seulement un vocabulaire qui est atteint, mais toute une littérature avec ses poètes épiques et lyriques, ses chanteurs populaires, ses philosophes et ses historiens. « Il est impossible, dit M. Y.-M. Goblet, que la France s'oblige à maintenir une méthode condamnée partout ailleurs et qui, également impuissante à faire oublier le breton et à enseigner le français, n'a d'autres résultats en Bretagne que de multiplier les illettrés. »
Pourquoi donc les pouvoirs publics s'obstinent-ils dans leur mépris pour la langue celtique ? L'écrivain breton l'explique ainsi : « C'est que la renaissance des Celtes est d'abord idéaliste ; et certains préfèrent des troupeaux humains ignorants du passé de leur race et indifférents à son avenir, à des peuples intelligents, fortement attachés à leurs traditions et voulant évoluer conformément à leur esprit racial ». Mais les rénovateurs seront plus forts que les ennemis de la rénovation. Les Celtes d'Angleterre et d'Irlande ont obtenu le droit à l'enseignement bilingue. Ce droit sera-t-il longtemps encore refusé aux Celtes de Bretagne ?
La poésie, si naturelle au Breton qui parle sa langue maternelle, disparaît chez celui qui ne connaît plus que le mauvais français des foires et des marchés. Ainsi la grâce de nos filles et l'élégance de nos gars disparaissent chez ceux qui, avec une inconscience inimaginable, abandonnent les coiffes de fines dentelles et les chapeaux à rubans multicolores, les robes et les gilets brodés, les fins tabliers et les

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 40

UN DRAME A LA COUR

PAR Noémi BALLEYGUIER

IX

Palussac, qui ne quittait plus guère les antichambres royales, put voir Sully lui-même, Sully qui, de notoriété publique, avait été l'ami du roi qu'il était peu celui de la reine, Sully quitter sa Bastille, et venir demander respectueusement à saluer le petit roi.
Pour lui, toutes les portes s'ouvrirent sur-le-champ et le baron, qui justement fut chargé de l'introduire, ne vit pas, sans une certaine émotion, l'ancien ministre d'Henri IV s'incliner respectueusement devant le jeune prince, le saisir dans ses bras et le tenir longtemps contre son cœur, sans chercher à cacher les larmes qui coulaient sur sa barbe déjà grisonnante.

La reine fut réellement émue, elle aussi, et elle dit au Dauphin :
— Mon fils, c'est M. Sully, il vous le faut bien aimer, car c'est un des meilleurs et des plus utiles serviteurs du roi votre père, et le prier qu'il veuille bien vous servir de même.
Sully se retira fort reconnaissant de cet accueil ; mais le signor Concini, le favori et le conseiller de la reine, ne se montra pas aussi satisfait.
Que venait faire, à la cour, ce débris d'un autre règne ? Et qu'avait-on tant besoin de ses services, lorsque tout un monde nouveau entourait la jeune régente et ne demandait qu'à prendre sa part des soucis et des avantages du gouvernement ?
Certes, Sully était un homme de grande valeur, et Concini le reconnaissait en secret : il avait aidé Henry IV dans la réorganisation du royaume, il avait restauré les finances délabrées, mais Sully était d'une intégrité au-dessus de tout soupçon, d'une clairvoyance gênante, et le florentin Concini, beaucoup plus disposé à remplir ses propres coffres que ceux de l'État, ne pensa pas un seul instant qu'il lui fût possible de gouverner sous la surveillance d'une aussi parfaite propreté.
Pour éloigner peu à peu de la reine les hommes sages et dévoués unique-

ment à leur pays, il n'avait besoin des conseils de personne, sa nature astucieuse et ambitieuse lui suffisait pour cela, et pourtant les conseils ne lui manquèrent pas : ceux de sa femme, d'abord, Éléonore Galigaï, la sœur de lait de Marie de Médicis qui devint, grâce à la régence, presque aussi puissante que la reine elle-même ; ceux d'Albina et de Lorenzo, ses cousins, tous les deux avides de luxe et de grandeur ; enfin, jusqu'à ceux du perfide Pietro, son valet, qui se trouva, du jour au lendemain, élevé à la dignité de confident pour avoir, avec beaucoup d'adresse et en connaissance de cause, su prédire à Concini la mort du roi et son élévation au pouvoir.
Que pouvait la saine influence de Sully au milieu de cette demi-douzaine d'Italiens retors et rapaces, ligués ensemble par leur intérêt personnel contre tout ce qui était probé et loyal ?
Moins d'un an après la mort du roi, Sully, si bien accueilli par la régente, fut renvoyé par elle et s'en alla vivre dans son château de Villebon, ne s'occupant des choses du gouvernement que pour déplorer le gaspillage qui se faisait à la cour et l'état malheureux dans lequel tombait son cher pays, de par la mauvaise administration et la rapine d'une poignée d'intrigants Italiens.

Concini gouverna seul en maître ; Italien, venu à la suite de Marie de Médicis, fut pourvu d'une riche sénescrue et tout Français intelligent et capable, fut systématiquement éloigné.
La personnalité du baron de Palussac sembla si nulle au favori, qu'il ne vit aucun inconvénient à le laisser approcher de la reine ; sur la prière de la belle Albina, il le prit même sous sa protection, lui fit donner certains bénéfices des plus appréciables et le nomma gouverneur des pages de Sa Majesté. Cette situation n'était pas toujours une sinécure pour le baron, ces mauvais garnements trouvant souvent matière à rire et à se moquer de leur gouverneur ; mais cette fonction le rapprochait de plus en plus de la reine et du jeune prince, et c'était le principal pour notre ambitieux. Le cousin de Concini, Lorenzo, fut pourvu, malgré ses vingt ans, du grade de capitaine des archers de Sa Majesté, et Pietro, le traître Pietro reçut une lieutenance dans le même corps.
Rien ne put peindre l'exaltation du baron de Palussac, il était assurément le plus heureux des hommes ; toujours vêtu de velours et de soie, toujours l'escarcelle bien garnie, toujours en compagnie de hauts personnages de la cour ; qu'aurait-il pu souhaiter de mieux ?

La grandeur, la richesse lui venaient si rapidement que parfois il se demandait s'il n'était pas sous l'empire d'un trop beau rêve et redoutait le réveil. Oh ! il le redoutait au point de commettre toute les lâchetés et d'étouffer tous les avertissements de sa conscience afin de l'éviter. Sa morgue et son orgueil suivaient une marche ascendante comparable à celle de sa fortune et, dans le royaume de France et de Navarre, il eût été difficile de trouver un gentilhomme rappelant davantage le caractère que l'on se plaît à donner au paon.
On le voyait de moins en moins dans la rue Tirechape. Son service lui donnait droit à un logement au Palais-Royal, il s'y était en partie installé.
Un valet italien, nommé Carmini, qu'il tenait de la main de Lorenzo le servait. Léonard était resté près de la baronne et de la petite Blanche.
Sa vie se trouvait donc double, mais pas en parties égales ; il en consacrait les trois quarts à la cour, aux intrigues, aux mondanités et ce qui restait, il le donnait subrepticement à sa famille.
Il allait rendre visite à sa femme et à sa fille mystérieusement, comme s'il eût commis un crime.
(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

bragou antiques, pour s'affubler du costume des villes pour lequel ils ne sont point faits et qui les rend aussi grotesques que laids.

Malheureusement nul n'était encore venu leur dire, en les voyant se dégrader, non seulement qu'ils n'atteignaient pas à la civilisation du boulevard parisien, mais qu'ils renonçaient à une civilisation tout au moins aussi conforme à l'élégance et à la beauté, et qui présentait la supériorité de leur être propre dans son originalité.

Cela encore les traditionalistes ont eu le bon goût de le leur dire, en leur rappelant aussi qu'ils étaient une race spéciale, non inférieure à aucune autre et que leur langue fut jadis, pour une grande partie de l'ancien monde, « la langue du commandement ».

C'est en se plaçant à ce point de vue que les régionalistes bretons ne cessent de protester contre les atteintes portées aux croyances et aux traditions de ce peuple de grands marins et de patriotes, le plus contemplatif qui soit, qui fut toujours prêt à donner son sang pour la France, et chez qui la foi est le plus sûr garant de l'audace, de la bravoure et de la discipline.

ECHOS & NOUVELLES

Nouvelle mangeoire de chevaux

Vous avez souvent assisté aux efforts désespérés des chevaux, quand leur ration commence à s'épuiser. Ils se livrent à de véritables exercices de jonglerie pour atteindre les derniers grains d'avoine. Cette gymnastique leur est épargnée avec le système nouvellement inventé en Angleterre. Le sac est suspendu à l'extrémité des brancards par deux tringles de fer qui peuvent se replier. Il en est de même de la monture métallique. du sac, qui se ferme comme un porte-monnaie. L'ustensile nouveau n'est donc pas plus encombrant que le sac commun.

Et combien d'avantages, et pour le cocher et pour sa bête. Celle-ci peut recueillir sans effort ni fatigue les derniers grains d'avoine. Elle ne les sème pas sur le sol, ce qui se produit, généralement, avec les sacs que l'on suspend au front des chevaux à l'aide de cordons.

La plaque de bicyclettes

La nouvelle plaque fiscale des bicyclettes est en vente, depuis le premier janvier, dans les bureaux de tabac et dans quelques recettes ruralistes. La disposition des attributs, qui sont les mêmes, a été modifiée dans le rectangle qui constitue la bague que le cycliste doit fixer bien en apparence, sur le cadre de sa machine.

Au sommet, les deux lettres C. et I., ont leur signification habituelle « contributions indirectes », et, séparant en deux les chiffres 1909, apparaît la tête de Mercure, le dieu mythologique du commerce, entourée de l'inscription : « Ministère des finances. »

Les toitures en chaume

On sait que de récents arrêtés préfectoraux pris sur l'initiative du gouvernement lui-même, interdisent de construire désormais des habitations avec toitures en chaume (toennou soul en breton) ces toitures étant des refuges à myriades de pestilences.

M. J. Jacob, ancien député de Lorient vient dans une lettre publique de prendre la défense des toits en chaume. Il prétend que sous ce genre de toiture « se conservent mieux les fruits, racines, et foins, » et qu'il préférera se voir dresser procès-verbal que de les mettre sous ardoises !

PENSÉE

Pour le peuple, deux mots résumant toute l'histoire contemporaine : Pognon et Piston.

PELADAN

Médailles d'honneur du travail

Des médailles d'honneur du travail ont été accordées à nos compatriotes dont les noms suivent :

Mlle Caouessin, Kéranec, Le Douff, Lisselour, Meunier, Thomas, Simonet, de la papeterie Vallée de Belle-Isle en Terre ; MM. Le Roux, papeterie à Belle-Isle ; Coqui, secteur de long à Guingamp ; Jaffotec, ouvrier et Olivier, peintre à Béguard ; Pichon, menuisier à Belle-Isle ; Mesdames Cabec et Ruellou, chapelières à Guingamp ; Le Louarn, corroyeur à Guingamp.

MM. Abéré, employé des chemins de fer à Saint-Thégonnec ; Le Goff, ex-employé des chemins de fer à Quimper ; Mme Le Grand, ouvrière dans la maison Bollaré fils et Cie à Kérangué-en-Ergué-Gabéric ; Mme Mao, id., à Ergué-Gabéric ; M. Mazo, cocher chez Le Corro, à Quimper ; Mme Narvor, ouvrière dans la maison Bollaré fils et Cie à Stang-Ven Ergué-Gabéric ; Mme Philippe, id., à Kérangué-en-Ergué-Gabéric ; M. Pirlou, chef embaumeur dans la maison L. Hermitte frères à Brest ; M. Quéguiner, poseur à la compagnie des chemins de l'Ouest à Plouigneau.

MM. Auffret, Cutulle, Donnet, Dréan, Gaudin, Guégan, Huot, Jaffré, ouvriers à Hennebont ; Morvan, garçon de magasin à Lorient.

Le Coq et Autred, tanneurs à Pontivy ; Le Guidoux, charron à Vannes.

La guillotine fonctionne

La sinistre machine a recommencé à fonctionner. Deibler et ses aides ont exécuté, lundi matin, à Béthune, quatre bandits dits les chauffeurs du Nord, Abel et Auguste Pollet, Canut Vromant et Théophile Deroo, coupables de nombreux crimes.

M. l'abbé Marcaut, aumônier de la prison et un autre prêtre les assistaient.

Les deux derniers ont assisté à une messe dans le couloir de la prison. Les frères Pollet ont refusé. L'exécution s'est faite aussitôt après. Théophile Deroo et Canut Vromant étaient très affaiblis ; il fallut pour ainsi dire les traîner, mais les deux frères Pollet ont résisté aux aides.

Le dernier est mort après avoir crié « A bas la Galotte ! Vivo la République ». Une foule délirante assistait à l'exécution.

TERRE-NEUVE & ISLANDE

Le port de Paimpol qui l'année dernière avait 44 goélettes en armure 31 pour la prochaine campagne d'Islande. C'est donc une diminution de 10 navires se décomposant ainsi : 4 ont fait naufrage en 1908, les 6 autres ont été vendus ou sont destinés à faire le cabotage.

L'expérience tentée l'année dernière ayant démontré que la morue donnait plus abondamment en première pêche, les armateurs ont décidé que les départs se feraient plus tôt que les années précédentes. Plusieurs quitteront les bassins à la fin de janvier, les autres soit le gros de la flottille auront tous appareillé au 10 février. Les armateurs dunkerquois comptent faire partir leurs navires pour l'Islande, vers la mi-février.

C'est vers la fin de février que les navires terre-neuviens quitteront la France pour les Bancs de Terre-Neuve.

Le port de Saint-Malo-Saint-Servan, qui tient toujours la tête du mouvement, expédiera 106 bateaux à Terre-Neuve, au lieu de 114 en 1907 ; Cancale 32 au lieu de 26 ; Pécamp, 47 ; Granville, 49 ; et Binic, un seul navire, ce qui fait un total de 235 navires, peut-être davantage, qui quitteront la France emportant dans les brumes traitresses de Terre-Neuve plus de 3,000 marins des côtes bretonnes et normandes.

Adjudications de travaux

A la mairie de ROSTRENEC, le dimanche 25 janvier ; agrandissement de l'Ecole des garçons. Devis : 60.703 fr. 50.

A la Préfecture de Quimper, le samedi 30 janvier à 2 heures ; agrandissement de la Caserne du gendarmierie d'HIJELGOAT. Devis : 44.426 fr. 40.

Même lieu, même jour, adjudication des chemins vicinaux. Portion de la route G. C. n° 54, de Carhaix à Guerlesquin par Bolazec, à construire entre Coat-Freau et Itz-Pellem, 980 mètres. Devis : 7.000 fr.

Cours d'Assises

Côtes-du-Nord

Coups mortels à Lannion. — Cette affaire déjà ancienne fut invoquée en octobre et ajournée. L'accusé Rivoalan, 60 ans, fut mis en liberté provisoire.

Celui-ci, le 24 août, a blessé d'un coup de pied le sieur Calvez, 75 ans, qui dut s'altérer et mourut.

Rivoalan, qui a déjà 11 condamnations, est condamné à 3 ans de prison.

Défenseur M^e Auffray.

Coups mortels à Callac. — Dans la soirée du 9 octobre 1908, vers 7 heures 1/2, le sieur Le Morvan Henri, cultivateur à Saint-Servais, se présentait au domicile du nommé Le Gall François-Marie, boulanger en ville de Callac, et y demandait du pain ou de la soupe.

Comme il était en état d'ivresse manifeste, la femme Le Gall le fit sortir et ferma sa porte au verrou.

Au même instant, l'un des ouvriers de Le Gall, le jeune Le Brun, ayant vidé sur la rue le contenu d'un seau d'eau, Le Morvan se crut visé et, rendu furieux, poursuivit Le Brun et son camarade Le Mat, qui se réfugièrent dans le fournil et s'y enfermèrent.

S'opérant alors d'un bâton, Le Morvan vint frapper à la porte du fournil, puis à celle de la maison d'habitation où se trouvait Le Call, en proférant des menaces contre celui-ci et ses ouvriers.

Au bout de quelques instants, ennuyé de ce tapage, Le Gall s'écria : « C'est moi qui vais le faire s'en aller ! » et, saisissant près de la porte le bâton servant à baratter le beurre, il ouvrit et se trouva en présence de Le Morvan, auquel il asséna sur la tête un coup de ribot qui l'étendit sur le sol.

Atteint d'une fracture du pariétal gauche, Le Morvan fut transporté à l'hôpital de Guingamp et y mourut le 14 octobre, d'une méningite.

M. Astié, procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public, ne s'est pas opposé à l'admission des circonstances atténuantes.

M^e Salain, du barreau de Guingamp, a plaidé l'acquiescement.

Le jury a rapporté un verdict négatif sur toutes les questions.

Le Gall a été acquitté.

Coup de couteau à St-Nicolas. — Le 9 octobre 1908, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, la femme Hamonou, demeurant au Haut du Bois, en Saint-Nicolas-du-Pélem, se trouvait à son domicile en état complet d'ivresse, lorsque s'approchant de la table, elle saisit à pleine main un morceau de viande qu'elle s'appropriait à manger.

Son mari lui ayant fait observer qu'elle aurait du se servir d'une fourchette, elle leva son couteau et le lui enfonça dans le côté en disant : « Tiens, voilà une fourchette ! »

Mortellement atteint, Hamonou put cependant sortir de la pièce où il se trouvait, et, après avoir envoyé un ouvrier qui travaillait avec lui chercher un médecin, monter dans sa chambre et se coucher sur son lit où il ne tarda pas à expirer.

Les témoignages établissent que l'accusé et son mari étaient deux ivrognes ; il semblerait pourtant que la femme buvait encore plus que le mari.

Après le réquisitoire de M. le procureur de la République et la plaidoierie de M^e Rioche fils, le jury rapporte un verdict déclarant la femme Hamonou coupable de coups ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

La femme Hamonou a été condamnée à 5 ans de prison.

Infanticide à Plougonver. — Marie-Yvonne Le Juncour, débitante à Kerbrin, en Plougonver, est condamnée à 1 an de prison pour avoir donné la mort à son nouveau-né, le 2 octobre.

Défenseur, M. Salain.

Finistère

Lundi, la session s'est ouverte par l'affaire Prigent, de Brest, inculpé d'attentats à la pudeur. Celui-ci est condamné à 15 mois de prison. Défenseur, M^e Alizon.

Abus de confiance à Poullaouën. — Le 20 septembre 1908, Hervé Péron, négociant en grains, à Poullaouën, chargé de son domestique Yves Péron, d'aller toucher de l'argent pour son compte à la succursale du Comptoir d'Escompte à Saint-Brieuc.

Le lendemain, vers 11 heures du matin, Yves Péron recevait des mains du sous-directeur de cet établissement une somme de 6.500 francs comprenant notamment une somme de 2.000 fr. en pièces de 1 et 2 fr. contenue dans deux sachets en toile, le reste en or et en billets. Le sieur Péron rentra à Poullaouën vers 7 h. 1/2.

Le lendemain matin, Hervé Péron, surpris de n'avoir pas reçu la visite de son domestique, se rendit au domicile de celui-ci, qui lui dit qu'il lui avait rapporté de l'argent et lui remit 2.000 francs, moins une somme de 150 francs, que la femme Péron garda pour le mois échu des appointements de son mari. Celui-ci ajoutant n'avoir touché que cela, son patron accepta ces déclarations, pensant que le Comptoir d'Escompte avait hésité à confier à un tiers la totalité de ce qui lui avait été demandé.

Mais le samedi suivant, 3 octobre, il rencontra à Carhaix le sous-directeur de cet établissement et apprit de lui qu'il avait bien versé 6.500 francs à Yves Péron.

Hervé Péron rentra à Poullaouën et interrogea aussitôt son domestique qui prétendit avoir perdu l'argent qui manquait.

Yves Péron avait joui jusqu'à lors d'une excellente réputation.

Défenseur, M^e de Chabro.

Yves Péron, déclaré coupable de vol simple avec circonstances atténuantes, est condamné à six mois de prison et 25 francs d'amende.

Incendie à Guipavas. — Le sieur Tanguy Le Goff, ancien domestique des époux Michel, de Guipavas, accusé d'avoir mis le feu chez ces derniers, est condamné à 3 ans de prison. Défenseur, M^e Verhien.

ALI D'AR VARZED

An Arwez-Varz Taldir a neuz an enor da golen u genvroudeur euz pouellgor ar Gorsedd, en douz savot reolennou diabarz evid ronki pœntelch ar reolennouez a deo an diskibienn tremen diagent, a-henn beza digemeret er vreurie. Ar reolennouez a zo da veza barnet ha poullget gant eiz Ezel ar pouellgor. Pedet int da hasta rei o alieu hag ober o chonchamanechou, ha distrei ar paper d'an Arwez-Varz ar buanna posubl, evid ma vezo peure'hraet.

ALI D'AN DISKIBIEN

Ar Vrotoned gwiziek, ar Ganerion, Skri-vanierion, Muzikerion, Labourerion a speread a bep giz, hag o deuz c'hoant antreal o Breuzier uhel Gorsedd Barzod Gouarnec Breiz-Vihan en 1909, a zo pedet da gas o goulen var ocin d'an Arwez-Varz ar 1 a viz Ebrel, gant o oad, hag o stad a vuez.

Belliou buez

Ar boan a varo a zo bet votet a-nevez. Er prizonou a zo diou zousen torfe-tourien bet kondanet d'ar maro gant ar Breujou, hag a c'hortoz ma vo pleet oute. Pevaz deuz banden Poet, deuz Belhan ha Sant-Omer, a oa bet barnet d'ar maro aboue miz Even, da lavaret eo setz miz hanter-vo. Bel int dibennet o fevar ditun vintin. Aboue 220 devez a beder heur varmagent, ar bleiz-se, en fonz an toull du, a oute e oa ar maro « uz d'o fenn » evel ma larfer ana gant gwhone! Ar gountell shiz euz ar gwiltottin a deo tremen dirahé, en o hunvreou, aboue 220 novez.

Ma, haër zo lavaret eo eun dra red ar boan a varo, hag eo just lac'ha neb a neuz lac'het, haër zo tabulat var gement-se. eun dra zo hag a zo vrisoc'h eget n'euz fors ped poan a varo : lezet tud barnet d'ar maro da c'hortoz 200 devez er prison, ar beurevez hurris ma voint dibennet var ar blasen dosta.

An diveza zo bet barnet da veza di-choget eo Albinet. Albinet zo deuz ras ar bandiou bras, hag a chomer souezet drag o zorftejou hag o impentatonou nevez. Peder gwech kondanet d'ar galeou evid laërez ha lac'ha, peder gwech Albinet a dech'has hull! Ar wech diveza, e sonjas chench hano, hag e kemeraz hano Leray. Eul Leray bennag a neuz bet dezet eim tu bennag :

Ar boan a varo a zo bet votet a-nevez.

Er prizonou a zo diou zousen torfe-tourien bet kondanet d'ar maro gant ar Breujou, hag a c'hortoz ma vo pleet oute.

Pevaz deuz banden Poet, deuz Belhan ha Sant-Omer, a oa bet barnet d'ar maro aboue miz Even, da lavaret eo setz miz hanter-vo.

Bel int dibennet o fevar ditun vintin. Aboue 220 devez a beder heur varmagent, ar bleiz-se, en fonz an toull du, a oute e oa ar maro « uz d'o fenn » evel ma larfer ana gant gwhone!

Ar gountell shiz euz ar gwiltottin a deo tremen dirahé, en o hunvreou, aboue 220 novez.

Ma, haër zo lavaret eo eun dra red ar boan a varo, hag eo just lac'ha neb a neuz lac'het, haër zo tabulat var gement-se.

eun dra zo hag a zo vrisoc'h eget n'euz fors ped poan a varo : lezet tud barnet d'ar maro da c'hortoz 200 devez er prison, ar beurevez hurris ma voint dibennet var ar blasen dosta.

An diveza zo bet barnet da veza di-choget eo Albinet. Albinet zo deuz ras ar bandiou bras, hag a chomer souezet drag o zorftejou hag o impentatonou nevez.

Peder gwech kondanet d'ar galeou evid laërez ha lac'ha, peder gwech Albinet a dech'has hull!

Ar wech diveza, e sonjas chench hano, hag e kemeraz hano Leray. Eul Leray bennag a neuz bet dezet eim tu bennag :

Ar boan a varo a zo bet votet a-nevez.

Er prizonou a zo diou zousen torfe-tourien bet kondanet d'ar maro gant ar Breujou, hag a c'hortoz ma vo pleet oute.

Pevaz deuz banden Poet, deuz Belhan ha Sant-Omer, a oa bet barnet d'ar maro aboue miz Even, da lavaret eo setz miz hanter-vo.

Bel int dibennet o fevar ditun vintin. Aboue 220 devez a beder heur varmagent, ar bleiz-se, en fonz an toull du, a oute e oa ar maro « uz d'o fenn » evel ma larfer ana gant gwhone!

Ar gountell shiz euz ar gwiltottin a deo tremen dirahé, en o hunvreou, aboue 220 novez.

Ma, haër zo lavaret eo eun dra red ar boan a varo, hag eo just lac'ha neb a neuz lac'het, haër zo tabulat var gement-se.

eun dra zo hag a zo vrisoc'h eget n'euz fors ped poan a varo : lezet tud barnet d'ar maro da c'hortoz 200 devez er prison, ar beurevez hurris ma voint dibennet var ar blasen dosta.

An diveza zo bet barnet da veza di-choget eo Albinet. Albinet zo deuz ras ar bandiou bras, hag a chomer souezet drag o zorftejou hag o impentatonou nevez.

Peder gwech kondanet d'ar galeou evid laërez ha lac'ha, peder gwech Albinet a dech'has hull!

Ar wech diveza, e sonjas chench hano, hag e kemeraz hano Leray. Eul Leray bennag a neuz bet dezet eim tu bennag :

moñ pe vod, Albinet a oa gantan bep sort paperou en vev var hano Louis Leray.

Albinet a zistroaz da Franz, hag a renkaz, asamblez gant daou gonsort-all, haridia taot a ve del ijinet bishoaz gant eur bandi : ataki eun train-epress e-kreiz an noz, ha hema o rullal bepred, antreal en fourgon an ar-c'hant hag ar mandejou, lahat eur bistolen dindan fri ar goardianed, laërez ar ster trouz talvoudus, mond ermeaz ha saillat e-hull heb beza tapet hag heb kaout drouk... hement-se n'eo ket eur gontaden!

Albinet a oa paket gant ar poliz en Bourdel : Na'ch a reaz e oa Albinet, beteg ar mare diveza : hag evid gwit, n'euz ket gallet ober d'ezan anzae e dorfed. Memez tra eo bet bomlanet da veza dibennet.

Ar journalioù o deuz ezom deuz romanchou da lahaat al lemerien da d'riad, a dieche erok ma ve kaset Albinet d'ar bed-all, lahaat anezan da skriva Memoriou.



Labour-Douar

Ar Saout gwen-du (pie-noire)

Ar ouen saout gwen-du n'eo ket dao d'ezhi kaout ezom deuz ar ouen Durham evid d'ezha da veza maad-evil konverz ar gigerez.

Fall braz eo lezel anezhi a goste. Anavezout a ran an tamallou great d'ezhi abalamour d'he ment vihan, d'he fouez dister, pa 'z eo red hi gwerza d'ar c'higer.

Eur vloc'h cur mètr pemp santimètr uhelder hag a bemp-kant liur bouez, maget el lanoeier, a zeu da gaout eur mètr ugent santimètr ha beteg eiz-kant liur bouez pa ve maget e prajeier sall riblou ar mor.

Lakit teil en ho touarou, kemerit evez eur ar mod sevel loned hag ho chatal a gresko, a lerd.

Ar saout breizad a zo dirastol war ar boued. Dibri mad a reont hag ar boued a zo chenchet buan en kig : eur vloc'h a eiz-kant liur bouez a c'hounez dustu oupen kant liur en eur ober pevar pe bemp miz pa ve maget en prajou drouc'h.

Hon biou breizad o deuz pezh a fell evid d'ezha da veza loned-braz ha larid dre-vo o-unan, ma vefe kemeret preder d'o sevel. Mez gwalleürsamant na gemeret ket awalch a zoursi deuz an dra-ze.

1^e Beza 'zo aliez en eur veredi muioch a loned eged na c'heller maga, hag aliez ve gweliet war bord an hent-chouez, er prajeier, el lanoeier, loned treut ha maget fall.

2^e Gwelloc'h a vefe kaout neubetoc'h ha maga ané gwelloc'h.

3^e Alieudou a ve dizonet re abred. Eur miz goude maint ganet e vent tennet digant o mam.

Ebarz broiou evel ar Charolais hag al Limousin elech e kaver loned a bouez uhel, na ve ket dizonet al leudou arog pevar pe bemp miz.

4^e Re bell a lezer ar saout oajet er c'hrevier. Er c'hontreou pinvidik na ve ket lezet ar saout evelse er c'hrevier. Evid kaout loned iach, nerzuz, eo red lakaat asamblez al loned iaouank.

5^e Ar c'holeou-taro na vent ket dibabet etouez ar re wella. Red eo kroui staliou (dépôts) koleou-taro.

Kement-se a zo red da gaout dreist peb tra, rag neubed a goleou-taro mad a zo en hon c'hontre.

GWILLERM.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAEZ

Conseil municipal. — Le Conseil s'est réuni vendredi soir à 5 heures, en séance extraordinaire.

Après avoir donné lecture du jugement condamnant la ville à propos du contrat des Droits de place, le Maire a été d'avis que l'on fit appel.

Approuvé à l'unanimité. Mme Loriquer, aide-surveillante à l'Ecole des filles, a demandé un logement gratuit, et 120 fr. d'augmentation par an ! Le logement est accordé, car il y a de la place à l'ex-couvent. Les 120 fr. sont repoussés.

M. le Maire a rejeté la demande d'un cantonnier soutenu par M. Branellac, en vue d'acheter pour 300 fr. un terrain vague communal auprès de Poull-Kerriou.

— Le Vieux az Très Vieux. — Il est permis de croire qu'il ne suffira bientôt plus d'une colonne de la Démocratie au très vieux Carhaixien, une page ne sera pas de trop !

Mon contradicteur, d'humeur combative, serait-il tenancier d'un cabaret ? Pourquoi nous en veut-il de réclamer un peu de police ? Pourquoi trouve-t-il mauvais que nous signalions les ampoules électriques brisées, les portes démolies, les pouilliers escamotés, les puits infectés ? N'est-ce pas

un état de choses aussi préjudiciable aux uns qu'aux autres ? Un ami de M. le Maire ne s'est-il pas vu dérober 150 francs, l'année dernière, et a-t-on trouvé les voleurs ? Non, jamais les coupables ne sont pincés, et on avouera que nous avons parfaitement raison lorsque nous demandons que les autorités locales organisent une police sérieuse.

Le Très Vieux Carhaixien affirme que tous ces dégâts que nous signalons n'ont guère d'importance. La belle affaire, écrit-il en substance dans son organe, que quelques coups, quelques démolitions, quelques hurlements nocturnes ! Après tout, cela ne tire pas à conséquence, si cela se passe devant des « établissements bien pensants. » Voilà un aveu qui ne manque pas de saveur. Cassez la porte du voisin, ô nocturnes rodours ; si ce voisin ne pense pas comme vous, ça n'est que ce qu'il mérite. Ah ! ne touchez pas, par exemple, à la porte de tel ou tel Tabou, ou gare à vos chaussettes !

De l'aveu même de notre confrère, ces petits divertissements ne doivent pas donner matière à procès-verbaux. Notre cher garde-champêtre à l'ordre de fermer l'œil... dès 8 heures du soir.

Pour le Très Vieux, à l'âme aussi blanche que le doit être sa chevelure (!) « les poivrots qui s'attardent dans les débits et les joyeux viveurs en train de faire la bombe, sic » doivent être soigneusement respectés. A la bonne heure ! Et qu'on « serre la vis » à tous ces croquants qui ne vont pas se saouler dans les tavernes où se mijotent les destinées de notre ville, entre deux bolées. C'est ce que ces messieurs appellent « le plaisir, » et pour la rime on a ajouté :

S'il n'y a plus jamais de plaisir Ce sera la faute à Taldir !

Elle n'est pas mauvaise, celle-là ! Eh bien, ami Très Vieux, de ce plaisir-là, je m'en passerai volontiers. Et si Taldir arrivait à supprimer la moitié de l'alcoolisme qui sévit chez le peuple carhaixien tout comme ailleurs, il s'estimerait avoir rendu le plus signalé service à ses concitoyens.

Taldir, auquel les autoritaires locaux semblent en vouloir particulièrement, par ce qu'il ignore l'art de lécher leurs bottes, Taldir lui-même, avec la collaboration désintéressée de deux douzaines d'excellents Carhaixiens, a su procurer il n'y a pas longtemps un plaisir autrement relevé à Carhaix : celui qui consiste à « faire la bombe ! »

Les fêtes bretonnes qu'il a par deux fois organisées, sont encore présentes à la mémoire de tous : l'une d'elles attira ici autant de monde que le centenaire de la Tour d'Auvergne.

Nul ne nous démentira là dessus. Si nous n'avons plus de ces plaisirs-là, à qui la faute ? Au Très Vieux Carhaixien de répondre, en toute franchise.

Le Vieux Carhaixien.

P. S. — Est-ce que le Très Vieux serait par hasard quelque chose dans l'Académie ? Il se permet d'inventer des mots, tel le verbe ronder, qui n'existe jusqu'à présent dans aucun dictionnaire. « La police qui ronds » pour « qui fait la ronde. » Charmant, n'est-ce pas ?

Le V. C.

— Du tac au tac. — Depuis quelques semaines, le correspondant local d'un journal de Quimper qui, par ironie sans doute, se dit : « Le très vieux Carhaixien » semble avoir pris à tâche de s'occuper très activement d'Ar Bobl et de ses collaborateurs. Une première fois déjà dans le numéro en date du 2 courant, nous avons eu sujet des droits de place et de l'achat du couvent romain au point les assertions fantaisistes du défendeur maladroit de la municipalité. Pris à son propre piège, le très vieux Carhaixien s'est bien gardé de revenir sur ces questions, mais selon une habitude qui lui semble très familière, cet adversaire fuit par la tangente, il exécute une magistrale pirouette, puis enfourche son dada favori.

Il veut en dire de dures aux infâmes cléricaux, aux réactionnaires etc. qui refusent d'approuver les actes de M. Lancien, et qui veulent les contrôler ! Et dans le numéro d'en date du 9 Janvier, La Démocratie publie une nouvelle lettre. Le très vieux Carhaixien cause cette fois de notre article au sujet de la malpropreté des rues, Oh ! ce style !

Mais cependant au lendemain des élections municipales, M. le Maire et ses conseillers ne proclamaient-ils pas que le vote de nos concitoyens témoignait que « Jamais l'étranger ne gouvernerait à Carhaix ! » N'avons-nous pas vu des affiches avec cette phrase mirobolante, aussi mirobolante que peu vraie, s'étaler sur nos murs durant plusieurs semaines ? On le voit donc, si en fait d'argumentation le soi-disant très Vieux Carhaïsiens est plutôt médiocre, il essaie de se rattraper en insinuations ridicules.

Ce publiciste nouveau genre crache en l'air sans s'apercevoir que ses exhortations lui retombent sur le nez ! Cela ne saurait nous émouvoir, bien au contraire. Le correspondant de la Démocratie peut continuer à nous juger à son aise, nous savons de longue date que bien des gens voient sans cesse une paille dans l'œil du voisin sans s'apercevoir qu'une poutre gêne le leur !!

Mais vraiment, Messieurs, ne vous semble-t-il pas que votre défenseur est plutôt dangereux pour vous ? Tenez, un bon conseil, rappelez lui la maxime latine : « Quos vult perdere, Jupiter dementat. » Traduction libre : Consultez un médecin très vieux Carhaïsiens, car il est à craindre et pour votre esprit, et surtout pour le bon renom des amis que vous voudriez défendre à l'avenir.

Un Jeune Carhaïsiens.

On déménage. — L'école laïque des Filles s'est transportée la semaine dernière de Grâces dans les locaux de l'ancien couvent, aménagés à cette intention.

Pote. — Une foire aura lieu dans notre ville le 2^e samedi de février.

Nécrologie. — Mme Veuve Constant Lancien, née Nouet, est décédée dimanche soir en son château de la rue Fontaine-Blanche, à l'âge de 64 ans. Ses obsèques ont eu lieu mercredi à 10 heures, au milieu d'une grande affluence. Madame Lancien s'était attiré le respect de tous par sa courtoisie et sa charité. Elle laissait le souvenir d'une femme de bien.

AVIS. — M. BAVARD, dentiste, à Morlaix, prévient sa clientèle qu'il donnera ses consultations à Carhaix, le dimanche 17 Janv. de 1 heure à 5 heures, chez Madame Tanguy, boulevard Saint-Joseph.

PLOUQUER

Le Chemin de Kerampes. — Une pétition due à l'initiative de M. Nédellec, père, propriétaire à Plouguer, et recouverte des signatures de tous ceux qui fréquentent le chemin qui mène de la route nationale au village de Kerampes vient d'être adressée à M. le maire de Plouguer. Les pétitionnaires réclament l'amélioration du chemin, qui d'ailleurs a été classé I y a 2 ans. Il est hors de conteste, en effet, que depuis 3 ans, le chemin est de plus en plus fréquenté, par suite des nombreuses maisons qui ont été construites dans ce parage. Or, il faut également avouer que malgré le classement et l'utilité reconnue de la route, rien n'a été fait pour son entretien.

PLOUYÉ

Deux personnes carbonisées. — Dimanche dernier, à neuf heures du soir, un incendie s'est déclaré au bourg de Plouyé, dans une maison habitée par Marie-Louise Le Pors, veuve Le Lann.

Le feu fit de rapides progrès. Les premières personnes accourues pénétrèrent dans la maison, qui ne formait déjà presque plus qu'un brasier. Elles aperçurent le cadavre à demi-carbonisé de la veuve et s'empressèrent de le mettre hors des atteintes de la flamme.

Un parent de la victime, qui se trouvait également dans la maison, fut sauvé, mais il avait le corps couvert d'atroces brûlures ; il est mort lundi, à cinq heures du soir, après 20 heures d'horribles souffrances.

Toutes nos félicitations à MM. Kermasch et Nédellec, du Bourgneuf ; Pierre Morvan, Pierre Jaffrennou et Jean-Louis Jaffrennou, du bourg ; Jean-Louis Korlogat, de Kerdanet, etc., qui ont exposé leur vie en retirant les deux malheureuses victimes de la fournaise et en arrêtant le fléau.

GOURIN

Contributions indirectes. — M. Le Bolsne est nommé receveur des contributions indirectes à Gourin.

Bretons batailleurs. — Le 1^{er} janvier dernier, Joseph Daouphars se présenta à la porte de la ferme des Pennec, à Kergalun et demanda à la mère de laisser ses fils venir se battre avec lui dans la cour, Germain, l'aîné des fils, qui avait entendu la proposition, n'en attendit pas une seconde et sortit. Daouphars déclara alors que le premier des deux qui demanderait à cesser se retirerait. Déjà un rassemblement s'était formé et le patron de Daouphars, Nicolas Coullier, 64 ans, pria la veuve Pennec, qui s'opposait à cette lutte, de les laisser vider leur querelle. Aussitôt les deux hommes se colletèrent et Daouphars eut le dessous. Le camarade du vaincu, Jean Péron, 18 ans, aussi domestique des Coullier, fit la proposition suivante : « Si Daouphars n'est pas assez fort, je demande à prendre sa revanche ! » Mais cette offre ne fut pas suivie d'effet. De part et d'autre des cailloux furent alors lancés et le volut et deux vitres de la fenêtre furent brisées.

Quant aux blessés, il y en a eu trois : Daouphars avec l'œil gauche tuméfié, la veuve Pennec et son fils avec de légères contusions.

LE FAOUEZ

Les Ursulines. — La belle propriété des Ursulines expulsées a été adjugée, la semaine dernière, à M. le comte de Brissac, qui avait obtenu l'autorisation de l'évêque de Vannes.

Kerne-Izel

KASTELLIN

Distinctions. — A l'occasion du concours entre les mutualistes scolaires, l'Action mutualiste à Paris a décerné des lettres de félicitations à M. Le Dant, à Clédan-Pohor ; M. Calméjane, à Plounevél ; Mme Autrel à Poulacouen ; Mme Beuzen, au Clotre-Pleyben.

KEMPER
Concours hippique. — Par suites de circonstances imprévues, le concours hippique de Quimper est reporté aux 29, 30 et 31 mai 1909.

Petite consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que le Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Loure Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

Leon

MONTRouLEZ

Chambre de Commerce. — M. Charles sous-préfet de Morlaix, a procédé à l'installation des membres de la Chambre de commerce élus au scrutin du 20 décembre. La Chambre a ensuite nommé son bureau pour 1909-1910 et tiré au sort la composition des séries sortantes.

Bureau : MM. Puyo, président ; Kérébel, vice-président ; de Fallois, trésorier. M. Morvan, étranger à la Chambre de commerce, est désigné pour continuer les fonctions de comptable et secrétaire archiviste.

Série sortante en 1910. — MM. Croissant, de Morlaix ; Dantelou, de Roscoff ; Grall, de Landivisiau ; Chevallier, de Saint-Pol-de-Léon.

Série sortante en 1911. — MM. Briens, de Morlaix ; Arbur, de Morlaix.

Série sortante en 1912. — MM. Puyo et de Fallois, de Morlaix ; Martin, de Carhaix, et Bernard, de Châteauneuf-du-Faou.

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche, en séance extraordinaire, au sujet de la question : « Doit-on demander un régiment d'artillerie à Morlaix ? »

Le maire, M. Ch. Le Febvre, ouvre la séance en disant que plusieurs villes, en ce moment, sont en état de demander des régiments d'artillerie actuellement en formation. L'Etat fera connaître sa décision, mais nous devons avant tout prendre rang et ne pas nous laisser distancer.

Le maire dit quelques mots au sujet des deux compagnies détachées à Crozon, et la séance se termine par le vote d'un ordre du jour demandant pour Morlaix l'un des nouveaux régiments d'artillerie en formation ; demandant à M. le ministre de la guerre de bien vouloir hâter le retour à Morlaix des deux compagnies du 118^e régiment d'infanterie en garnison à Morlaix qui ont été détachées depuis plus de 15 mois pour être envoyées à Crozon.

Société d'agriculture. — M. de Beaufort, président de la société, ayant donné sa démission en raison des nombreuses absences qu'il est obligé de faire et qui l'empêchent de s'occuper activement de la société une réunion a eu lieu pour procéder à son remplacement.

M. Casimir de Réals fils a été nommé président. On procède à l'élection des vice-présidents et secrétaires. Ont été nommés : MM. F.-L. Le Bras, maire de Guilan ; Emmanuel Le Bras, cultivateur à Guilan ; P. Perrot, horticulteur à Morlaix ; Paul de Kerdavid, maire de Botsorhel ; secrétaires : MM. de Lansalut, de Trémaudan et Guézennec, cultivateur à Ploujean.

M. de Beaufort, en souvenir du dévouement qu'il a toujours porté à la société, a été nommé président honoraire.

BREST

M. Biétry attrape 6 mois de prison. — M. Biétry, député de Brest, a été condamné par la 9^e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine, à 6 mois de prison, pour avoir brisé les scellés apposés sur les bureaux du Jaune.

M. Biétry a fait appel.

Treger

PLouIGNO

Justice de paix. — M. Le Bougoant, notaire à Plouignou, est nommé suppléant du juge de paix de Plouignou, en remplacement de M. Le Barzie, qui a été nommé juge de paix.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

MONTRÉAL

Rencontre de Bretons. — Sur la terre entière, les Bretons disséminés, — the sea divided Britons — comme disent les Anglais, occupent les positions les plus diverses, et l'échelle sociale ne connaît pas d'échelons où nos compatriotes n'aient monté en tous pays.

Émigrateurs, nous le sommes de tempérament, et bien imprudents sont ceux qui voudraient, au prix de vains efforts, enrayer les besoins d'expansion que nous avons en nous.

Où bien nous trouvons notre Bretagne trop petite, ou bien c'est la Terre elle-même qui est trop petite à notre gré, mais toujours est-il que je connais, pour ma part, des Bretons en Norvège, en Allemagne, en Suisse, au Cap-Vert, en Tunisie, aux Indes, au Japon, au Brésil, aux États-Unis, au Canada aussi, naturellement, et j'eus tout récemment encore le grand plaisir d'entrer en correspondance avec un Bas-Breton, qui — saluez, confrères régionalistes — est rédacteur au journal La Patrie de Montréal. Ce journal

est un peu plus grand qu'Ar Bobl, il a 32 pages et ne coûte que 2 sous, mais c'est un détail.

M. A. Le Masson, que son breton me dit être originaire du Nord-Bretagne, m'écrit dans une langue châliée, que beaucoup de mes collaborateurs lui enverraient, et il y a 20 ans qu'il a quitté Breiz-Izel.

Voici comment ce confrère lointain raconte dans son journal la visite qu'il fit à bord du Léon Gambetta, cuirassé mouillé en rade de Québec.

Les marins français emplissent le canot des permissionnaires, et tout le monde est d'accord pour louer leur bonne tenue et leur parfaite correction. Les équipages de l'escadre du Nord dont font partie les croiseurs « Léon Gambetta » et « Amiral-Aube » sont presque uniquement composés de bretons, qui de bonne heure ont appris à bord des bateaux de pêche sur les côtes bretonnes, où sur les bateaux de Terre-Neuve et d'Islande, le dur métier de la mer. Je vois encore la tête du premier groupe que j'ai vu s'arrêter devant les tentes de la Patrie, et que j'interpellaï par cette allocution toute bretonne : Brao eo an amzer hiric. Ils n'ont croyaient pas leurs oreilles de s'entendre parler en breton à des milliers de lieues « de là-bas ». C'étaient trois gars du Finistère, débrouillards comme le sont les timonniers de la marine française, bien que l'un d'eux me dit plus tard en souriant, qu'il était de Plougastel. Or, les gens mal intentionnés vous diront que les indigènes de Plougastel ne sont pas civilisés.

Nous fimes plus ample connaissance et triquâmes consciencieusement à notre patrie, sans oublier la grande, en nous donnant rendez-vous à bord pour le lendemain. Je n'ous garde d'y manquer, à la première heure il me suffit de présenter une carte de la Patrie pour prendre place dans la chambre du premier canot accostant au débarcadère. Ce ne fut pas sans une certaine émotion qu'après 20 ans, je montai la coupée d'une navire de guerre français. Le quartier-maître de garde était une ancienne connaissance, nous avions navigué autrefois à bord de la Champagne de la Compagnie Générale Transatlantique.

Grâce à l'amabilité de l'officier de quart, un quartier-maître torpilleur fut désigné pour m'accompagner et commença à me faire visiter le navire. Je dis commença, car je rencontrai bien vite un « pays » de mon village natal.

Finie la visite ! On connut vite ma présence à bord et je fus sitôt entouré. J'ai revu là de grands gars de 20 à 25 ans que j'avais vu autrefois quand ils avaient l'âge où il eût été imprudent de leur faire porter des culottes. Ils venaient me serrer la main, m'appelaient par mon nom et me dire : « Ne me reconnaissez-vous pas, je suis le fils d'un tel. » J'en ai rencontré un autre, un second-montre, beau garçon de 26 ans que tout petit, j'ai fait sauter sur mes genoux, n'est-ce pas Ernest ? Et je passais de l'un à l'autre, apprenant des nouvelles du pays, des vieux, des vieilles, des épouses et des petits, qui vivent là-bas, au bord des grèves armoricaines en attendant qu'à leur tour, ils viennent servir sous les plis gorieux du drapeau français.

Ils me parlaient encore, mais bien plus bas, de petites filles que je connus, aujourd'hui leurs douces fiancées, qui attendent leur retour.

Et je trouvais là des Sanne, Pivert, Le Goaréguer, Le Moigne, Lofèvre, Goulvestre, Le'sloiz, Bitous, Cabel, Creac'h, Pignot, Le Meur, Le Page et tant d'autres dont les noms résonnaient doucement à mes oreilles parce que c'étaient des noms de ma Bretagne aimée. Et c'est comme un parfum d'Armor, que je respirais en terre canadienne. Bref, j'ai passé la journée à bord (on ne me laissait pas partir) car il fallait voir tout le monde et faire un bout de causette avec chacun.

J'ai pu aborder à Lévis assez à temps pour prendre le train du soir sans avoir pu retourner à Québec — Merci à tous de cette bonne journée qu'ils m'ont fait passer, pendant laquelle je me sentais rejoint de 20 ans.

Merci de leur cordiale réception, j'en garderai au cœur le plus doux souvenir. Mes vœux les accompagnent là-bas sur la terre bretonne, vers laquelle ils voguent maintenant, et je leur dis en terminant : « Beaj-vad ha Kenavo. »

Quel breton ne se sentira pas touché en lisant ces lignes d'un de nos émigrés ?

F. J. NAONED

Convocation. — Les Bretons et Bretonnes de Nantes sont convoqués à se réunir, le dimanche 24 janvier, après-midi, à la salle Le Clech, rue Galilée, pour se constituer définitivement en société. Les personnes qui ont leurs costumes bretons sont priées de les porter à cette occasion.

Petite Correspondance

Choarzin zo permetet, Sneyet. — Ma vijon bet 'n ho plas, kamarad, ha ma mijo bot ovedoc'h ugent mil liur da fouota, o-lec'h ober eur chonkor soniou ganto, dre bevar c'horn Franz, en eur esperout dont da veza porc'h'n dar sonion-ze ha gweza anezo kor goude-ze eur wech montet no mije gweat evlennu ? Kemerot o mijo eur bennel honara ha lakot o mijo ma 20000 liur ebarz. Prenom o mijo varnezo grand eur alchove, hag o vijon eat da blanta ar bennel on ouz toullik, korn ar park. Setlok via goude, mo vijo dout da wolod' hag hon o dije douc' eun noizad re vihan ! Bourdet o'e'h, kamarad !

FANCH.

VIENT DE PARAITRE

Ar Vro de Janvier, expédiée chaque mois, en supplément au journal Ar Bobl contre 1 fr. 50 de plus par an. Lire dans ce numéro : Marouad Bars Trefez (éloge du barde Pronost) par le barde Talar, et plusieurs œuvres inédites entre autres le charmant récit comique Yan Setek, de Le Page. Les mois prochains, An diou vestrez, poésie de A. Le Coze, et une couverture inédite, œuvre de l'artiste nantais Jacques Pohier.

A VENDRE A CARHAIX Une maison for-

face de l'hôtel du Cheval Blanc, près l'église. S'adresser à M. Jean-Marie Le TROADEC à Carhaix

BULLETIN des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

Etudes de M^e Henry GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, 3, rue Graveran, et de M^e J. LEFEUVRE, Notaire à Carhaix.

VENTE de biens de mineurs

Le lundi 15 Février 1909

A DEUX HEURES 1/2 DU SOIR

En l'Etude et par le ministère de M^e J. LEFEUVRE, Notaire à Carhaix, il sera procédé à l'adjudication de Terrains propres à bâtir, et maison d'habitation SIS A CARHAIX en cinq Lots compris comme suit, et sur les mises à prix suivantes :

En la Ville de Carhaix

Avenue de la Gare Premier Lot

UN TERRAIN PROPRE A BATIR d'une contenance de 428 mètres carrés, ayant 14 mètres 50 de façade sur une profondeur moyenne de 28 mètres 15, borné au midi par l'Avenue de la Gare, à l'Ouest par Guillou et Rivoal, au Nord par Hurruguen et Le Roux, à l'Est par le deuxième lot.

Mise à prix : deux mille francs ci. 2.000 fr.

Deuxième Lot

UN TERRAIN PROPRE A BATIR d'une contenance de 420 mètres carrés, ayant 14 mètres 50 de façade, sur une profondeur moyenne de 27 mètres 80, borné au midi par l'Avenue de la Gare, à l'Ouest par le premier lot, au Nord par Le Roux, à l'Est par le troisième lot.

Mise à prix : Seize cent quatre vingt francs. 1.680 fr.

Troisième Lot

UN TERRAIN PROPRE A BATIR d'une contenance de 460 mètres carrés, ayant 14 mètres 50 de façade, sur une profondeur moyenne de 29 mètres 85, borné au midi par l'Avenue de la Gare, à l'Ouest par le deuxième lot, au Nord par Le Roux et de Tonquédec, à l'Est par mineurs Bizien.

Mise à prix : Dix huit cent quarante francs. 1840 fr.

Quatrième Lot

UNE MAISON D'HABITATION, comprenant rez-de-chaussée, un étage, mansarde, et jardin derrière, le tout d'une contenance de 413 mètres carrés ayant une façade de 12 mètres 15 sur l'Avenue de la Gare, sur une profondeur moyenne de 34 mètres 30, bornée au Midi, par l'Avenue de la Gare, à l'Est par le cinquième lot, au Nord par M. de Tonquédec, à l'Ouest par le troisième lot.

Mise à prix : Sept mille francs. 7.000 fr.

Cinquième Lot

UN TERRAIN PROPRE A BATIR d'une contenance de 446 mètres carrés, ayant une façade de 12 mètres 60 sur l'Avenue de la Gare, sur une profondeur moyenne de 30 mètres 87, borné au midi par l'Avenue de la Gare, à l'Ouest par le quatrième lot, à l'Est par Favenec et au Nord par M. de Tonquédec.

Mise à prix : Dix sept cent quatre vingt francs. 1.780 fr.

Après adjudications partielles les premier, deuxième et troisième lots seront réunis pour tenter une adjudication d'ensemble. Après adjudication partielle les quatrième et cinquième lots seront également réunis pour tenter une autre adjudication d'ensemble.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement sur requête du tribunal civil de Châteaulin, du 29 Décembre 1908, enregistré, présenté par :

M. François Bignard, maître couvreur, demeurant à Châteaulin, agissant au nom et comme tuteur datif de 1^{er} Jeanne-Marie ; 2^e Joseph ; 3^e Jean-François ; 4^e Marie Joséphine ; 5^e Louis Bizien, enfants mineurs, issus du mariage de feu Joseph Bizien et Jeanne-Louise Le Boulc'h, qualité qui lui a été confé-

rée par délibération du conseil de famille des dits mineurs, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Carhaix le 26 Juillet 1908 enregistré.

Avant pour avoué M^e Henry GASSIS.

La dite vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e LEFEUVRE Notaire à Carhaix commis à cet effet, et déposé en son étude, où toute personne peut en prendre connaissance.

Et en présence de :

M. Bizien Yves, cultivateur demeurant au bourg de Plévin, (Côtes-du-Nord) subrogé tuteur des dits mineurs Bizien, ou lui dûment appelé.

Châteaulin, le 11 Janvier 1909. H. GASSIS.

Enregistré à Châteaulin, le onze Janvier 1909, folio 91, case 22, reçu un franc quatre ving huit centimes (décimes compris).

Signé : OGÉ.

Etudes de M^e Henry GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, et de M^e LE DILASSER, notaire à Scrignac.

Vente de biens de mineurs

Le vendredi 5 février 1909, à 2 h. du soir en la salle de Mairie de Bolazec, par le ministère de M^e LE DILASSER Notaire à Scrignac, en un seul lot, sera vendu :

Un corps de ferme au lieu du Bot-dreign en Bolazec, canton d'Huelgoat, contenant 14 hectares 37 ares. Mise à prix. 16.000 fr. Pour se renseigner, s'adresser M^e LE DILASSER.

Etudes de M^e J. BELZ, docteur en droit, avoué à Morlaix et de M^e FLEURY, notaire à Morlaix.

VENTE D'ARBRES

par adjudication volontaire En la salle de la Chambre des Notaires sise à l'hôtel de ville de Morlaix.

LE MARDI 9 FÉVRIER 1909

à deux heures

par le ministère M^e FLEURY Lesdits arbres se trouvant sur les dépendances de la propriété de Pradalan et les ormes avoisinantes, en la commune de Plouigneau, près le champ de courses de Morlaix, et à 3 kilomètres de la ville sa composent 775 hêtres, 308 chênes, 243 pins, 163 sapins, 51 peupliers, 35 ormes, 15 châtaigniers, 11 frênes, 6 bouleaux, 2 ifs, 1 platane et sont divisés en 37 lots, dont les mises à prix forment un total 18.280 fr.

Exploitation très facile, ces arbres bordant la route nationale de Paris à Brest, celles de Garland et de Plougat-Guerraud, des avenues ou allées y aboutissant ou des champs limitrophes.

Pour voir les arbres, s'adresser aux fermiers et pour tous renseignements à M^e FLEURY, notaire, et à M^e BELZ, avoué Morlaix.

Etude de M^e JAOUEN, Notaire à Locarn.

A VENDRE

par adjudication volontaire, en la salle de la Mairie de Locarn, par le ministère de M^e JAOUEN, des Immeubles, en 4 lots, en la commune de Locarn.

Le Dimanche 31 Janvier 1909.

1^{er} Lot. — A Blérem ar Salle, une propriété rurale, louée à Le Guen moyennant 400 francs l'an, et comprenant maison, étables, hangar et terres diverses. Mise à prix. 7.500 fr.

2^e Lot. — A Lezotrlès, une maison sous chaume. Mise à prix. 600 fr.

3^e Lot. — Au même village, Creac'h ar Vran, labour de 1 hectare. Mise à prix. 1.000 fr.

4^e Lot. — Au même village Stang Vihan, labour de 1 hectare environ. Faculté de réunion.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e JAOUEN.

Etude de M^e POSTOLLEC, Notaire à Gourin.

A VENDRE

par adjudication volontaire le dimanche 24 janvier 1909, à 1 heure en l'étude de M^e POSTOLLEC, une prairie dite Prad ar harbont aux dépendances du bourg de Spézet, louée 50 fr. l'an.

Mise à prix. 4.000 fr.

A VENDRE

par adjudication volontaire le même jour et heure que dessus, en l'étude du dit notaire, une propriété au Leuriou en Langonnet, en deux lots.

1^{er} Lot. — Maison, écurie, hangar et terres de diverses natures, d'une contenance de 5 hect. 20 a. 80 c.

Mise à prix. 3.500 fr. 2^e Lot. — Moitié de maison et terres, d'une contenance de 3 hect. 92 a. 96 cent. Mise à prix. 2.500 fr. Pour tous renseignements s'adresser, à M^e POSTOLLEC, notaire à Gourin.

Etude de M^e L.E. BOUAR, docteur en droit, notaire à Gourin.

A VENDRE par adjudication volontaire en l'étude, le vendredi 12 février 1900, à une heure et demie, une belle ferme, à Kerdrenhouarn, en Gourin, d'un revenu de 200 francs, 5 hectares.

Mise à prix 5.000fr. Pour tous renseignements, s'adresser au dit notaire.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude, le dimanche 14 mars 1900, à une heure, une jolie propriété à Roz-Milliguet, en Le Saint.

Mise à prix 3.300 fr.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Mars prochain une Maison servant de Boulangerie à l'angle des rues Félix-Faure et Brizeux à CARHAIX. S'adresser à M. Louis Bescond, Forgeron, à CARHAIX.

A LOUER IMMÉDIATEMENT l'Hotel du Cheval Blanc

Rue de l'Eglise A CARHAIX Cet hôtel est de bon rapport et peut servir à tout autre Commerce. S'adresser à Madame Coatéval, Propriétaire.

A VENDRE pour cause de changement de force motrice: Un moteur à pétrole, 2 X II P, marque Gardner, en bon état de fonctionnement, et ses Accessoires comme Poulie de rechange; Poulie de transmission; clefs; Réservoir à Pétrole; Cuve à eau; tuyaux et pot d'échappement; six becs d'allumage, etc. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jaffrenou, aux bureaux du Journal.

Demandez à l'Imprimerie du Peuple

la belle collection suivante de 12 Cartes Postales pour 0 fr. 50 franco.

L'Archidruide Dyfed. — Le barde Taldir. Le barde Lajat. — Le barde Telen-Aour. — L'Assemblée du Gorsedd à Cardiff, 1890. L'Assemblée du Gorsedd à Brignogan, 1903. L'Assemblée du Gorsedd à St-Brieuc, 1906. L'Assemblée du Gorsedd à Gouarec, 1907. L'Assemblée du Gorsedd à Brest, 1908.

London & South Western Railway

Service maritime pour VOYAGEURS et MARCHANDISES mouillant promptement en communication directe la Bretagne et tout l'Ouest avec Londres et la Grande Bretagne. Départs réguliers de Saint-Malo pour Southampton, trois fois la semaine en hiver, tous les jours, moins le dimanche, en été. Autre service régulier sur Jersey et Guernesey; départs de Saint-Malo ou du Granville deux fois par semaine en hiver, tous les jours en été. Pour les heures de départ, prix de passage et tous renseignements, s'adresser à M. P. B. HAMON, représentant de la Compagnie, à Saint-Malo.

Gwiskamanchou a Vreiz

DILLAD KERNE

Redu: EVENNOU, marchandour mozer, SCAER.

Re c'hiaz: Michel LAZ, kemoner, KORAY.

Brageler braz — Heuzou:

GOURVEST, GOUZEK ha RAVALLEC, KORAY.

TOKOU:

Michel KRINK, ru Kereon, KEMPER.

CHANTEZ LISEZ La Bonne Chanson Revue du Foyer. Th. BOTREL, directeur PARAIT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS En vente partout: le numéro 1 fr. ou 1/2 en 12 fr. Paris, 55 rue Doléac-d'Anglais LISEZ CHANTEZ

Tonnellerie. -- Coiffure

Dépot des principaux Journaux Régionaux

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES en tous genres

Jean SOLU Rue Félix-Faure. — CARHAIX

Carhaix, Imprimerie du Peuple

Le Gérant: Louis GOURLET.

Pour légalisation des signatures cicontre

MAISON D'HABILLEMENTS pour Hommes Jeunes Gens et Enfants AUBERT-LE MOLLÉ "A. DUGUESCLIN" — Saint-Brieuc —

SUCCURSALE A CARHAIX MARTIN, Chapellerie

Rue du Général Lambert

Toujours en magasin un grand choix de fournitures cédées avec des rabais considérables.

Teinturerie LE BIHAN-ROLLAND MORLAIX & CARHAIX

La Maison LE BIHAN-ROLLAND prévient les habitants de Carhaix et environnants qu'elle a une Succursale dans cette ville, chez Mme HERVELEU, Epicerie, rue du Général-Lambert.

Tous Effets confiés à cette Succursale seront retournés franco dans le plus bref délai.

VINS & SPIRITUEUX en GROS

S. PALIERN GOURIN (Morbihan)

M. Paliern, agent général de la Compagnie d'Assurances Le Soleil (Incendie, Vie, Accidents) 44, rue de Cliaudun, à Paris, pour la Haute-Cornouaille (cantons de Gourin, Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf-du-Faou), demande des sous-Agents dans chaque commune.

La Compagnie Le Soleil fondée en 1820, est une des plus anciennes et des plus sérieuses. Elle est une de celles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

MANUFACTURE de Faïences Bretonnes EN VRAIE TERRE DE QUIMPER (Maison Fondée en 1778)

Marque déposée I-R Marque Déposée Faïences communes POTERIES Grés ARTISTIQUES Terres Cuites Spécialités de Graals sur modèle

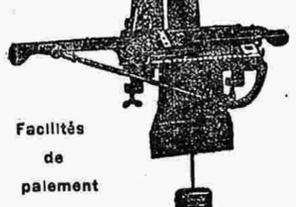
Jules Henriot-Tanqueray — LOC-MARIA — QUIMPER

IMPRIMERIE DU PEUPLE CARHAIX — Machines perfectionnées mues par la force électrique — Imprimés en tous genres pour tous usages — Timbres en Caoutchouc — Reliure RAYON DE PAPETERIE AU DÉTAIL: Registres — Grands Livres — Echéanciers — Carnets de paye, de blanchissage, à souche, etc. — Répertoires — Livres de Caisse — Copies de Lettres — Encres, noire, de couleur, communicative — Crayons, Plumes, Colle, Papier à lettre. — Cartes postales bretonnes. Etiquettes colorées et gommées pour Hôtels et pour Marchandises. Expédition par colis postaux, immédiatement après commande

- Demandez à l'Imprimerie du Journal "Ar Bobl" La Médecine du Peuple, cartonné, 500 pages, contenant tous remèdes 1.50 Le Vétérinaire des Campagnes, cartonné, 500 pages, nécessaire aux cultivateurs. 1.50 La Cuisine de Jeannoton, cartonné, 500 pages, contenant 1.000 recettes simples. 1.50 Malo Corret An Tour d'Auvergn, trajedien en pevar arvest, gant Taldir. 0.25 Manuel du Planteur de Pommiers, par Monsieur Monthiers, ingénieur. 0.25 Soniou Prosper Proux, l'exemplaire 0.10 Soniou Taldir (Bro goz, Sao Breiz-Izel, Dalc'h sonj, Kan-Bate Iaouankiz Breiz) holl en eur feillon evid eur gwennek; le Cent 3.00 Envoyez commandes et mandats à M. le Directeur de l'Imprimerie du Peuple, Carhaix, Finistère.

MACHINES A TRICOTER

de tous systèmes Apprentissage gratuit



Facilité de paiement M^{me} CORBEL 6, Rue Longue de Bourrette, 6 MORLAIX Voir les Modèles au Magasin

TROUSSE DES DAMES RETARD Nouvel Appareil opérant à coup sûr et SANS AUCUN DANGER. Résultat immédiat. — Rien de comparable comme certitude. — Institut Biologique, 30, r. N.-D.-Lorette, Paris.

Constructions à Crédit L'Union Prévoyante, Société d'Épargne et de Construction de MAISONS A BON MARCHÉ construit partout des maisons payables par annuité avec un crédit de 5, 10, 15 ou 20 ans. Pour tous renseignements s'adresser soit au Siège Social, 85, Boulevard Voltaire, à Paris, soit à M. de Miniac, à Carhaix (Finistère), représentant pour l'arrondissement de Châteaulin et la région environnante.

Ed. ROUILLARD Marchand-Tailleur — CARHAIX —

Habilllements haute Nouveauté tout faits et sur mesure Grand Choix de Vêtements en Caoutchouc et Fourrures pour Hommes et Dames Pélerines Molleton pour Hommes et Enfants Spécialité de Paletots Cuir et Toile cirée pour Messieurs les Cultivateurs Chapellerie, Chemises, Cravates

Vins Rouges et Blancs Rouge: 130 fr. la barrique. Blanc: 160 fr. Adhémar de MONTEIL PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT Saint-Etienne-du-Lisse CASTILLON (Gironde)

HENRI BAVARD, Dentiste 2, Quai de Léon, Morlaix

MACHINES À BATTRE EN BOUT ET EN TRAVERS, À MANÈGE & À MOTEUR. BROYEURS D'AJONCS. PRESSEIRS & MOULINS À POMMES TANVEZ-LEVER & FILS Usines Hydro-Electriques DE LA TOURELLE ET DE PONT-EZER. GUINGAMP (CÔTES-DU-NORD) Envoi Franco du Nouvel Album Illustré. Paris 1878-Médaille d'Argent. St-Brieuc 1881-G^o Dipl. d'Honneur. Vannes 1883-Médaille d'Or. Rennes 1906-11 Médaille d'Or. ETC. ETC.

CONFECTION DE COSTUMES BRETONS en tous Genres POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS Broderies; Bragou-braz; Guêtres; Chapeaux; Ceintures de cuir blanc SPÉCIALITÉ DE TOILETTES DE DAMES A LA MODE DE PONT-AVEN J. RAVALEC CORAY (Finistère)

Spécialités de Machines à Coudre, à Tricoter AGENCE DES COTES-DU-NORD J. LE FLOCH, Agent Général, ROSTRENNEN (C.-du-N.) Echanges et Réparations. — Leçons gratuites Machines cousant en avant et en arrière, Garanties 10, 15 et 20 ans Accessoires pour tous Genres de Machines MACHINES D'OCCASION, depuis 60 francs

Petra eo ar paz? Ar pas a ziskuez eo klanv ar shevent Pasaat a rer dre ma chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas anê kuit. Aliez na zeu netra, ar pez a ro pan ha skuizder. Ar Sirop Celtique a lak da grenchat hag a wella d'ar gouli AR SIROP CELTIQUE a harz ar hoan hag ive ar skuizder. E esa a zo e gemer. — E effejou a zo burzuduz braz. PRIZ 1 skood. — En gwerz en holl apotikerezoù mad. Kasel franho evid mandal-post d'an Aot. MOREUL, Farmastan e Landerne.

Supériorité des Eaux-de-Vie ANCIENNE MAISON E. ESSEUL, FILS Du PENHOAT & BERNARD PAMBEUF (Loire-Inférieure) Objet de nombreuses récompenses en différents concours, de qualités incontestables, de grande finesse et d'un prix modéré, l'Eau-de-Vie Supérieure de cette Maison permet de remplacer avantageusement celles de crus réputés et d'un prix beaucoup plus élevé. Demandez Echantillons

Comptoir Agricole de Bretagne V^{ve} Ch. MARÉCHAL 21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC Ecrémeuse LANZ La plus simple de toutes les écrémeuses Brabants MELOTTE les plus légers, les plus résistants Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés. En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco. En Mairie de Carhaix, le 190